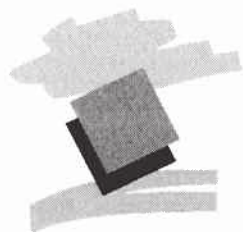


**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

**FEVRIER 2022 – tome 3**

**Affiché du**

**au**



## SAINT-JEAN DE BRAYE

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

### DECISION n°2022/054 Tarifs 2022 de la médiathèque

#### 7.1 – finances locales – décisions budgétaires

Le maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le maire à instaurer et à fixer, dans la limite de 3000 euros hors taxe, par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente décision abroge la décision n°2021/295 du 25 novembre 2021.

**Article 2** : Les tarifs de la médiathèque sont fixés comme suit à compter du 4 janvier 2022.

#### - Médiathèque

##### Abonnements

	2021/2022
Bibliothèque Abraysiens, jeunes jusqu'à 18 ans et jeunes scolarisés à Saint-Jean de Braye	Gratuité
Bibliothèque Hors-commune	
Passeport Abraysiens, jeunes scolarisés à Saint-Jean de Braye	
Passeport Hors-commune	

**La gratuité est accordée aux personnes quel que soit leur âge ou lieu d'habitation.**

La typologie des documents empruntables par catégorie d'emprunteurs est précisée sur les documents d'emprunt, et portée à connaissance de l'utilisateur par affichage dans l'établissement ainsi que sur le site internet de la médiathèque.

Accord de cartes professionnelles gratuites (bibliothèque + discothèque) aux personnes exerçant sur Saint-Jean de Braye : enseignants, assistantes maternelles et responsables d'associations.

**Réservations de documents avec envoi à domicile d'une carte**

Prix du timbre tarif lent en vigueur

**Pénalités de retard : Pas de pénalités de retard.** Tout retard entraîne une suspension de prêt selon les modalités renseignées sur les documents d'emprunt, et portées à connaissance de l'utilisateur par affichage dans l'établissement ainsi que sur le site internet de la médiathèque.

**Photocopies / impressions :**

	<b>2021/2022 (pas de changement)</b>
A l'unité	0,30 €
Carte 10 unités	1,60 €
Carte 40 unités	5,50 €

**Sacs en tissus promotionnels :**

	<b>2021/2022</b>
A l'unité	3 €

Une partie des sacs peut être offerte aux intervenants extérieurs à la collectivité.

**Article 3 :** Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire.

**Article 5 :** Le maire de Saint-Jean de Braye est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Receveur Percepteur de Saint-Jean de Braye.

A Saint-Jean de Braye, le

**22 FEV. 2022**

**Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales**



*Colette Martin-Chabbert*  
**Colette MARTIN-CHABBERT**

